



Ecole Sacré-Cœur
10, boulevard Gambetta - 35150 JANZE
Tél. 02.99.47.03.08
e-mail : ecole-sacrecoeur-janze@orange.fr



Circulaire de Rentrée Septembre 2023

A la rentrée, nous accueillons 432 élèves, dont :

La Maternelle

Classes	Enseignants	Effectifs	asem
TPS-PSA	Marie-Christine DURAND Nathalie BAUDRIER	31	Chloé HERVAULT
TPS-PSB	Anne DUBEL Clara ROUSSELET	32	Laëtitia BRARD
MSA	Véronique DELALANDE	23	Anita PLOTEAU Marine DOREL
MSB	Christèle SUDJA	22	Astrid Gantier
GSA	Astrid LEFRANC	21	Monique DESILLE Caroline BERTORELLY
GSB	Isabelle PIOLAIN	22	Chantal DROUYER Kirsten VAN VALENBERG



Le primaire



Classes	Enseignants	Effectifs
CPA	Hélène BOURLET	27
CP/CE1	Karen TOUCHAIS	14+8=22
CE1B	Bénédicte MOREL	26
CE1C	Marie OGER	26
CE1/CE2	Gaëlle BREME	6+19=25
CE2A	Régine MONNIER	27
CM1A	Léa COSSE	27
CM1B	Philippe TRAVERS	28
CM1/CM2	Laurence LEPAGE	6+15=21
CM2A	Corinne GIVRY Nathalie BAUDRIER	26
CM2B	Antoine GAUTIER	26
<i>poste ASH</i>		
Virginie NIVOLLE		

La garderie

<i>matin</i>	<i>soir</i>	CP - CE1	CE2 - CM1 - CM2
Chantal DROUYER Kirsten VAN VALENBERG Astrid GANTIER	Monique DESILLE Marine DOREL Mélanie DEHOUX Chloé HERVAULT	Astrid GANTIER	Caroline BERTORELLY



L'étude

La Restauration



<i>maternelle</i>	<i>primaire</i>
Céline FEKIH Marine DOREL	Christelle BLANDIOT Carina Goncalves Vaz Séverine BESNOIST Patricia BOURNEUF-HORVAIS Alexandrina DA ROCHA PEREIRA Sabrina MANGALÂHES

L'administratif

<i>La directrice</i>	<i>La secrétaire</i>	<i>Entretien des locaux</i>
Chrystèle FAUCHET	Bernadette BLANDIOT	David POMMIER



Horaires et Accès



- 7 h 00 – 8 h 30 : Accueil en garderie par le portillon maternelle (accès par le parking)
- 8 h 30 : Ouverture de l'entrée principale (CP au CM2), du portillon maternelle (PS-MS-GS) : accès 2 PS par porte côté parking / MSA + MSB par porte rouge couloir, GSA+GSB par la porte du couloir près de la salle multifonctions
Rappel : 1 seul parent d'élève est autorisé à rentrer dans les couloirs pour accompagner son enfant)
Merci aux parents de MSB de Christèle de se diriger vers le couloir de la classe et de ne pas rester à l'entrée .
- 8 h 50 : Fermeture des accès (entrée principale, portillon maternelle)
- 12 h 00 : Sortie des élèves (grille principale : CP-CE1-CE2-CM1-CM2 / portillon : PS-MS-GS)
- 12 h 10 : Fermeture des accès (entrée principale, portillon maternelle)
(tout enfant non récupéré après 12 h 10 sera inscrit à la cantine)
- 13 h 20 : Ouverture de l'entrée principale et du portillon maternelle (fermeture à 13 h 30)
- 16 h 30 : Ouverture de l'entrée principale, du portillon maternelle.
- 16 h 45 à 17 h 30 : Etude : CP+ CE1 dans la classe Mobile ;
CE2+CM1+CM2 Classe anglais jusqu'à 18h05
*** les élèves qui vont à l'étude doivent avoir une trousse dans leur cartable)
- 17 h 00 : fermeture de l'entrée principale, accès par le portillon maternelle (parking)
- 18 h 10 : Tous les élèves (primaire et maternelle) sont à récupérés en garderie maternelle
- 18 h 45 : Fin de la garderie

Jeux à l'école :

Les jeux sont fournis par l'école, **les élèves ne doivent donc pas apporter de jouet personnel.**

Organisation de la fin de journée pour les enfants des classes primaires :

- pour les enfants de primaire qui restent à l'école après 16 h 40 :
 - 16h30 à 16 h 45 : prise du goûter (fourni par les parents) ou attente des parents.
 - 16h45 à 17 h 30 : étude CP-CE1 ou CE2-CM
 - 17 h 30 à 18 h 05 : garderie dans la salle d'étude des CE2-CM ou sur la cour
 - 18 h 10 : les élèves du primaire sont conduits en garderie maternelle
- L'étude est au même tarif que la garderie (goûter à prévoir par les parents).



. Vous pourrez alors reprendre votre enfant en salle d'étude uniquement à partir de 17 h 30 (le pointage ne s'effectuera qu'à partir de 17 h 00).

Organisation de la fin de journée pour les enfants des classes maternelles.

- . Les élèves de maternelle seront en garderie dans la salle de jeux de la maternelle de 16 h 30 à 18 h 45.
- . Le goûter* de garderie est fourni entre 16 h 30 et 17 h 00. Pensez à noter oui ou non sur la feuille jaune "garderie" située près de la porte de la classe (pour les MS et GS : transmettre l'information à l'enseignante).
- **Tout enfant quittant la garderie et ayant consommé le goûter avant 17 h se verra facturer ce dernier (0.30€)*

Modalité de contrôle des garderies et étude:

- . La personne en charge de l'accueil et de la surveillance des enfants en garderie ou en étude assure le pointage des présents selon les tranches horaires communiquées dans la convention de scolarisation.
- . Toute tranche horaire commencée est due.

OBLIGATION d'informer la personne du départ de votre enfant. (sécurité)

La garderie se termine à 18 h 45. Merci de bien respecter les horaires.



Sorties :

Aucun enfant ne sera remis à une personne non déclarée par les parents. Si le cas se présente, je serai dans l'obligation de vous contacter. Les parents qui souhaitent le retour de l'enfant seul au domicile ou que leur enfant soit repris par un tiers doivent l'indiquer dans le carnet de liaison dans les pages prévues à cet effet.

Une carte est remise à chaque enfant du CP au CM2.



Absences :

En cas d'absence, prévenir le jour même le secrétariat (avant 9 h 00) et indiquer le motif de l'absence dans le carnet de liaison. 4 demi-journées par mois d'absence non motivées font l'objet d'un contact auprès de l'Inspection IEN.

***** Les enfants malades ayant besoin de repos, aucun devoir ne sera donné par l'enseignant(e).**

Les absences pour convenances personnelles doivent être signalées à l'avance par courrier à l'inspectrice académique :

Madame MORVAN

Inspection académique

Impasse Bel air, 35220 Châteaubourg

Cette dernière sera également prévenue par l'école de l'absence de votre enfant sur temps scolaire.

Pour ces absences, aucun rattrapage scolaire ne sera proposé par l'enseignant.



Cantine :

Les enfants de maternelle sont inscrits le matin par les parents sur la feuille blanche à la porte de la classe

Les enfants de primaire sont comptabilisés chaque matin par l'enseignant.

Les repas des enfants vous seront facturés en début de mois suivant.

Un tarif compris entre 4.14 € et 5.21 € selon le quotient familial

Tout repas non décommandé avant 9 h 00 sera facturé.

Tarif cantine	
Quotient familial	Prix cantine école
<660	4.14 €
De 660 à 769	4.30 €
De 770 à 879	4.46 €
De 880 à 989	4.63 €
De 990 à 1209	4.81 €
De 1210 à 1319	4.99 €
De 1320 à 1429	5.11 €
De 1430 à 1539	5.16 €
>1540 ou hors commune	5.21 €



Sieste en petite section :

Les élèves de petite section font la sieste en début d'après-midi. Par souci d'hygiène, nous vous demandons de bien vouloir prévoir un oreiller ainsi qu'un sac de couchage (ou une couverture) dans un sac (le tout noté au nom de l'enfant).

L'ensemble vous sera donné périodiquement afin de procéder à leur lavage.



Sorties scolaires en toute petite section :

La sortie scolaire de fin d'année ainsi que la rencontre UGSEL ne sont pas adaptées au rythme des TPS (merci aux parents de s'organiser pour faire garder leur enfant ces jours là).

Assurances :

Chaque famille possède sur ses propres contrats une responsabilité Civile (qui couvre les préjudices que votre enfant pourrait occasionner aux autres).

Pour toute activité à l'extérieur de l'établissement, chaque enfant est couvert par une assurance individuelle accidents corporels à laquelle l'OGEC a souscrit pour cette année scolaire 2023-2024 pour chaque élève de l'école auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Il n'est donc pas nécessaire que vous souscriviez personnellement à une assurance puisque celle des Mutuelles Saint-Christophe couvre les événements scolaires et extra-scolaires, 24 h /24, même à votre domicile (NB : Elle ne couvre pas les dégâts matériels (vêtement, cartable, montre...) à l'exception des instruments de musique)

Une attestation pour les activités personnelles de votre enfant à l'extérieur de l'établissement vous a été remise en fin d'année scolaire.

MUTUELLE
Saint-Christophe
ASSURANCES

Pharmacie :

Les seuls soins apportés aux élèves en cas d'incidents à l'école se feront avec un produit désinfectant, gazes et pansements, pains de glace pour les coups.



Nous ne sommes pas autorisés à leur prodiguer tout autre type de soins.

Pour tout incident nous posant question, vous en serez systématiquement avertis par téléphone (important de nous confirmer vos numéros de téléphones fixes ou portables) et nous déciderons ensemble de l'attitude à adopter.

Dans les cas les plus sérieux, si nous ne pouvons vous joindre ou si l'état de votre enfant le nécessite, je ferai appel au 15 après vous avoir contacté et laissé un message.

Si votre enfant doit suivre un traitement médicamenteux, demandez à votre médecin de doser le traitement sur le matin et le soir. A titre exceptionnel, vous devez obligatoirement nous fournir une copie de l'ordonnance ainsi qu'une autorisation écrite de votre part pour l'administration du traitement sur le temps du midi (à éviter toutefois).

Pour les enfants suivant un traitement particulier (type allergie), je vous contacterai en début d'année pour qu'avec le médecin scolaire, nous remplissions le protocole d'urgence. Pensez donc déjà à informer votre médecin (allergologue ou autre) afin de fournir l'ordonnance et pensez également à vérifier la date de péremption des différents médicaments. Je vous rappelle que vous devez fournir une trousse des médicaments à l'école avec une copie de l'ordonnance datant de moins de 3 mois).

Point de vigilance à l'intention des parents et citoyenneté :

- La présence d'animaux, chiens et chats en particulier, même tenus en laisse, est strictement interdite dans les établissements scolaires. Merci d'en tenir compte.

- Le parking attenant à l'école est privé.

Il est gracieusement mis à disposition pour faciliter à tous l'accès à l'école :

- . Veuillez à ne pas stationner votre véhicule trop près du grillage pour permettre le passage d'une poussette.
- . Veuillez à ne pas obstruer l'entrée du parking et à ne pas stationner sur les zones de dégagement.
- . Pour le passage des poussettes et la sécurité des enfants, le stationnement n'est autorisé que sur les places prévues à cet effet.
- . Veuillez à ne pas occuper la place handicapée réservée aux porteurs d'handicaps.
- . Merci de ne pas occuper les places réservées au personnel
- . La cour-pont bascule située près du parking de l'école est privée, vous n'avez pas le droit d'y stationner



Vêtements oubliés :

Nous retrouvons une quantité importante de vêtements oubliés ou égarés sans pouvoir retrouver le propriétaire. Un vêtement marqué au nom de l'enfant permet de le lui redonner.

Au 15 septembre, tous les vêtements de l'an dernier non repris seront donnés au Secours Catholique.



Point collecte papiers

Une benne à papiers est disponible sur la cour en face du parking de l'école au profit de l'école pour les activités pédagogiques.

Assemblée générale de l'APEL.

L'assemblée générale de l'A.P.E.L. aura lieu à l'école le mercredi 4 octobre 2023 à 20 h 00



Catéchèse assurée dans le cadre de la Paroisse

Pour les Parents qui souhaitent inscrire leur enfant à la catéchèse assurée par la Paroisse de Janzé, merci de prendre note des réunions prévues :

- Mercredi 6 septembre 2023 à 20 h 30 : CE1 (église de Janzé)
- Jeudi 7 septembre 2023 à 20 h 30 : CE2-CM1-CM2 (église de Janzé)



Site internet à l'école :

Le site internet de l'école est à votre disposition. Pour vous connecter, il vous suffit de taper :

ecolejanze.com



APPEL aux dons

Nous sommes à la recherche de PC portables pour équiper les classes.



Calendrier scolaire 2023-2024 :



*Calendrier départemental
pour l'année scolaire
2023-2024*

Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Toussaint	du Vendredi 20 octobre 2023 au Lundi 6 novembre 2023
Noël	du Vendredi 22 décembre 2023 au Lundi 8 janvier 2024
Hiver	du Vendredi 23 février 2024 au Lundi 11 mars 2024
Pâques	Les élèves n'auront pas classe le Lundi 1er avril 2024
récupération 6 mai	Les élèves auront classe le Mercredi 3 avril 2024
Printemps/Ascension	du Vendredi 19 avril 2024 au Lundi 13 mai 2024 ***
Lundi de Pentecôte	Les élèves n'auront pas classe le Lundi 20 mai 2024
récupération 7 mai	Les élèves auront classe le Mercredi 22 mai 2024
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024

*** Il n'y aura pas de centre de Loisirs les 6 et 7 mai 2024

NB : Le départ en vacances a lieu après la classe des jours indiqués
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

***** pas de centre de loisirs les 6 et 7 mai 2024, merci de prendre vos dispositions.**

Réunions de classes

- Mardi 12 septembre 2023 à 18 h 00 : CP (Hélène)
- Mardi 19 septembre 2032 à 18 h 00 : MS° (Christèle et Véronique)
- Jeudi 21 septembre 2023 à 18 h 00 : CM2 (Corinne & Nathalie)
- Vendredi 22 septembre 2023 à 17 h 45 : CE2 (Régine) et CE1/CE2 (Gaëlle)
- Mardi 26 septembre 2023 à 18 h 00 : CE1 (Bénédicte, Marie), CP/CE1 (Karen)
- Jeudi 28 septembre 2023 à 18 h 00 : CM1(Léa,Philippe),CM1/CM2 (Laurence),CM2 (Antoine)
- vendredi 29 septembre 2023 à 17 h 45 : GS° (Isabelle et Astrid)
- Mardi 10 octobre 2023 à 17 h 45 : TPS/PS (Marie-Christine & Nathalie /Anne & Clara)



Sachez que l'équipe éducative a un réel savoir-faire et s'investit pleinement pour assurer le bien-être de chacun de vos enfants au quotidien.

Chaque décision prise dans cette école, fait l'objet de réflexions et d'échanges lors de concertations pédagogiques d'équipe. L'objectif est de maintenir un climat serein, apaisé entre tous, enseignants et parents.

Ceci n'est possible que dans un esprit de confiance et de respect pour le travail des enseignants et personnels de l'école.

Merci de prendre bonne note de ces informations.

L'équipe éducative de l'école du Sacré-Coeur de Janzé vous souhaite une belle rentrée scolaire.